

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2024-027**  
**Séance du 19 juin 2024**

**Objet : Décision Modificative budgétaire du budget principal DM2024-01**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17**

**PRÉSENTS** : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoint ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BENEZECH, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : (0)

**ABSENTS** : (5) M. Clément CHAPPERT, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE.

**DATE DE CONVOCATION** : 14 juin 2024

---

**Monsieur Jean-François MADONIA, adjoint au Maire, explique à l'assemblée** que suite à une anomalie sur la reprise du solde d'exécution en investissement de 389 074,64 € sur le budget principal alors que le résultat est de 341 733,56 €, il convient de procéder à une régularisation par une modification budgétaire.

**Considérant** cette anomalie compte R001 et la nécessité de régulariser en équilibrant le budget ;

**Il propose** au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°01 suivante du budget principal de l'exercice 2024 :



Proposition	BP 2024	DM2024-01		Nouveau montant
		Dépenses	Recettes	
<b>Investissement</b>				
R001 Solde d'exécution de la section d'investissement	389 074,64 €	- 47 341,08 €	-	341 733,56 €
1641 Emprunts en euros (opération 12 Création cantine école élémentaire)	208 584,54 €	-	+ 47 341,08 €	255 925,62 €
<b>Équilibre de la section Investissement</b>		0	0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER** cette modification d'anomalie et d'équilibrer le budget comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**Article 2 : D'INSCRIRE** au budget principal 2024 les éléments correspondants.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable du SGC Biterrois.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme

**Fait à Saint-Chinian, le 19/06/2024**

**Le Maire,  
 Catherine COMBES**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).